



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2017 à 18 H30.

Présents: M. LEMOINE Christian, M. FOUSSAT Philippe, Mme ALLANIC Amandine, adjoints
au Maire, M. BERTRAN Michel, Mme DIMON Nadine.

Procuration : M. CAILLENS Mathieu à M. CAILLENS Bernard

Secrétaire de séance : Mme DIMON Nadine

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal maintient les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2016 :

Taxe Habitation	: 7,14 %
Taxe Foncière Bâti	: 14,07 %
Taxe Foncière non bâti	: 66,69 %

2. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif Principal 2017, à savoir :

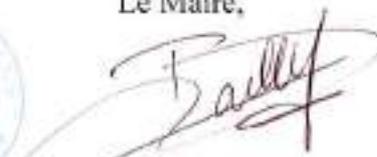
Dépenses de Fonctionnement	: 329 677.12 €
Recettes de Fonctionnement	: 329 677.12 €
Dépenses d'Investissement	: 179 956.81 €
Recettes d'Investissement	: 179 956.81 €

3. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif Eau Assainissement 2017,
à savoir :

Dépenses de Fonctionnement	: 98 965.64 €
Recettes de Fonctionnement	: 98 965.64 €
Dépenses d'Investissement	: 85 263.83 €
Recettes d'Investissement	: 85 263.83 €

Le Maire,




Bernard CAILLENS

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél : 04 68 84 31 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 FEVRIER à 18 H00.

Présents: M. LEMOINE Christian, M. FOUSSAT Philippe, Mme ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, M. BERTRAN Michel, M. CAILLENS Mathieu, Mme DIMON Nadine.

Absent : D'AGRO Jérémy.

Secrétaire de séance : Mme DIMON Nadine

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire procéder aux travaux de rénovation du logement communal situé 1, Place de la Maire et autorise Monsieur le Maire à solliciter du Département une subvention dans le cadre des A.I.T.
2. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire procéder aux travaux de mises aux normes des bâtiments communaux (garage, Maison des Associations et camping) ainsi que de l'éclairage du boulo-drome et autorise Monsieur le maire à solliciter du Département une subvention dans le cadre des A.I.T.
3. Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la deuxième tranche de travaux de mise en accessibilité et propose de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter une aide financière au titre de la DETR .
4. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes.
5. Les potences agricoles ne répondant plus aux normes environnementales, il est nécessaire de lancer une étude de faisabilité afin d'installer une nouvelle potence et d'y associer une aire de lavage à disposition des agriculteurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'étude de faisabilité et autorise Monsieur le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 80% du montant de l'étude.
6. La convention de mandat de gestion des gîtes ruraux communaux passée entre la Commune de Caramany et Mme MCLAREN-THOMSON Julia venant à échéance, il y a lieu de renouveler celle-ci. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement pour trois ans de la convention de mandat de gestion des gîtes ruraux communaux avec Mme MCLAREN-THOMSON Julia.

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tel : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

7. Questions diverses :

- 1 – Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de l'organisation des festivités, à savoir :
 - . Le 23 juin 2017 : fête de la St Jean
 - . Le 14 juillet 2017: repas dansant
 - . Le 14 août 2017 : repas dansant

- 2 – Madame ALLANIC Amandine, adjointe déléguée à l'enfance, informe le Conseil Municipal que les travaux pour l'implantation du jardin d'enfants débuteront le lundi 13 Février.

- 3 – Monsieur le Maire présente l'accord passé avec les services techniques de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes pour améliorer les conditions de Collecte des conteneurs jaunes.

- 4 – Philippe FOUSSAT et Michel BERTRAN sont chargés de recenser les besoins en matière d'entretien des petits cours d'eau qui descendent vers le lac.

- 5 – Le pressoir du château sera installé à l'entrée du village sur la terrasse face au Monument aux Morts pour rappeler le caractère « vigneron » de Caramany. Le banc sera remis en place à la demande de plusieurs riverains près du magnolia.



Le Maire,

Bernard CAILLENS



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2017 à 20 H30.

Présents: M. LEMOINE Christian, M. FOUSSAT Philippe, Mme ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, M. BERTRAN Michel, M. CAILLENS Mathieu, Mme DIMON Nadine.

Procuration : M. D'AGRO Jérémy à M. LEMOINE Christian

Secrétaire de séance : M. CAILLENS Mathieu

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 de la Commune, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve et se prononce sur l'affectation du résultat faisant apparaître un excédent de : 56 121.12 €
2. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Eau Assainissement, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve et se prononce sur l'affectation du résultat faisant apparaître un excédent de 70 065.64 €
3. Suite à l'adhésion de la Commune au Syndicat SITV de Lesquerde, un délégué titulaire et un délégué suppléant ont été désignés pour représenter la Commune, Il s'agit de :
Monsieur CAILLENS Bernard : délégué titulaire
Monsieur LEMOINE Christian : délégué suppléant
4. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion de soutien au « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service du citoyen »
5. Le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages », nomme référent, pour représenter la commune : Madame ALLANIC Amandine.
6. Le Conseil Municipal décide de mettre en place un contrat de bail commercial de courte durée avec Monsieur CORBIN Christophe, pour la location du local situé dans le bâtiment communal sis, 18, Grand'rue, à usage de débit de boisson, pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} mai 2017.

- Questions diverses :

- Information sur la fin du chantier du « Parc de Jeux »
- Monsieur le Maire informe le conseil que l'employé Monsieur Placide LLAMAS devra suivre une formation de 12 heures du lundi 27 mars au jeudi 30 mars pour la remise à jour de son CACES
- Madame Béatrice D'AGRO, ATSEM à l'école, prendra ses congés maternité du 11 août 2017 au 11 février 2018.

Le Maire,

Bernard CAILLENS

Le Maire,

Bernard CAILLENS



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU LUNDI 24 AVRIL 2017 à 18 H30.**

Présents: M. LEMOINE Christian, M. FOUSSAT Philippe, Mme ALLANIC Amandine, adjoints
au Maire, M. BERTRAN Michel, M. CAILLENS Mathieu, Mme DIMON Nadine.

Secrétaire de séance : Mme ALLANIC Amandine

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du remplacement d'une conduite vétuste et fuyarde
rue la Bade. L'entreprise SAUR a été choisie pour mener à bien ces travaux, l'avant-projet
s'élève au montant de 14 590,84 € H.T.

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter du Département
et de l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible.
2. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide au titre
de la Dotation Parlementaire dans le cadre des travaux d'intérêt local (TDLI)

Le Maire,

Bernard CAILLENS



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 à 18 H15.

Présents: M. LEMOINE Christian, M. FOUSSAT Philippe, Mme ALLANIC Armandine, adjoints au Maire, M. BERTRAN Michel, M. CAILLENS Mathieu, Mme DIMON Nadine, SAISSI-HASSANI Roxane, MCLAREN-THOMSON Julia

Absent excusé : DESTREM Philippe

Secrétaire de séance : Mme SAISSI-HASSANI Roxane

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Budget Commune : Décision Modificative n° 01 virement de crédits du compte 238 au compte 204151. Voté à l'unanimité
2. Budget Eau-Assainissement : Décision Modificative n° 01 virement de crédits du compte 2315 au compte 20153. Voté à l'unanimité
3. Mise à disposition d'une ATSEM à l'école maternelle par le Centre de Gestion pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Voté à l'unanimité
4. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord à la prise en charge par le SIVOM de la nouvelle compétence « télévision » et à l'adhésion des communes de Tautavel et Vingrau à cette compétence.
5. Compte tenu des importants dégâts occasionnés par l'ouragan Irma, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un don de 500,00 € en faveur de la solidarité organisée aux Antilles par la Fondation de France.
6. Afin d'entreprendre des travaux de restauration au gîte « Eglantine », le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes une aide dans le cadre des Fonds de Concours.
7. Considérant la nécessité d'effectuer des réparations au toit de l'église Saint-Etienne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de solliciter pour la mise en place d'une souscription et bénéficier d'une aide administrative et financière.

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

8. Afin de pouvoir répondre à un accroissement d'activité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17,50/35ème

Information sur les chantiers en cours :

1. Le chantier rénovation de voirie rue de la Bade et rue du ruisseau débutera le 16 octobre
2. Le chantier « électricité du boulodrome » est prévu pour le 25 novembre
3. D'autre part, le Conseil Départemental a accordé une subvention pour financer l'étude sur la mise en place d'une potence agricole aux normes et d'une aire de lavage.

Questions diverses :

1. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MONTICONE pour le remplacement de la pièce à feu au boulodrome
2. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'une convention entre la Commune, le SYDEEL66 et EcoCO2 pour la distribution d'ampoules LED. Une information sera faite aux administrés
3. Vu le faible nombre de participants en diminution chaque année, le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire la rencontre intergénérationnelle du mois de décembre.
4. La date de la prochaine réunion publique est fixée au samedi 25 novembre à 16 heures.

Le Maire,



Bernard CAILLENS



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017 à 18 H 00

Présents: M. LEMOINE Christian, M. FOUSSAT Philippe, Mme ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, M. BERTRAN Michel, M. CAILLENS Mathieu, Mme DIMON Nadine, SAÏSSI-HASSANI Roxane, MCLAREN-THOMSON Julia

Absent excusé : DESTREM Philippe

Secrétaire de séance : M. CAILLENS Mathieu

Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement par le Service Eau et Assainissement de la somme de 13 059.38 € au Budget Communal.
2. Budget Commune : Décision Modificative n° 02 virement de crédits du compte 231 au compte 2135. Voté à l'unanimité
3. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la 25^{ème} modification des statuts de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes concernant l'aménagement l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et le transfert de la compétence création et gestion de maisons de services publics et définition des obligations de service public y afférentes
4. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la sollicitation de la Pépinière Départementale pour une mise à disposition de plantes basses couvre sol afin de recouvrir les espaces communs et les concessions libres de l'extension nouvelle du cimetière.
5. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la prorogation pour une durée de 10 ans de la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'aménagement à 2x2 voies de la RN116 entre Ille sur Têt Ouest et Prades Est et nécessaires à son classement en route express, et portant mise en comptabilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Bouleternère, Rodès, Marquixanes, Eus et Prades, telle que décidée par décret du 16 juillet 2008.
6. Le Conseil Municipal après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : mairie.caramany@wanadoo.fr

d'eau potable, adopte ledit rapport, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et décide de renseigner et publier les indicateurs de performances sur le SISPEA.

7. Le Conseil Municipal après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, adopte ledit rapport, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et décide de renseigner et publier les indicateurs de performances sur le SISPEA.
8. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention présentée par le centre de gestion pour la mise à disposition d'un adjoint administratif à compter du 15 novembre 2017 à raison de 20/35^{ème}.
9. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à la rétrocession de la concession de terrain n° 03 situé au nouveau cimetière sur la base du prix d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer les divers documents relatifs à ce dossier.
10. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs des locations des gîtes pour l'année 2018 comme suit :

Gîtes	Moyenne Saison	Haute Saison	Basse Saison	Week-end
Azalée	230.00	299.00	195.00	95.00
Eglantine	220.00	280.00	185.00	80.00
Fougère	380.00	440.00	310.00	160.00
Iris	315.00	370.00	250.00	130.00
Lilas	315.00	370.00	250.00	130.00

Le Maire,

Bernard CAILLENS